

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 597

présenté par

Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc, M. Pierre-Henri Dumont, M. Le Fur,
Mme Beauvais, M. Straumann, M. Hetzel et M. Reda

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.